

DEMANDE d'allocation individuelle de transport pour absence de service de transport

Seuls les dossiers intégralement complétés seront traités.

Important : avant de lire ce document, lire attentivement la notice au dos de l'imprimé.

ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Commune :

Tél. :

REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom :

Prénom :

SCOLARITÉ

Établissement scolaire :

Commune :

QUALITÉ externe demi-pensionnaire interne

PREMIER CYCLE

CP CE1 CE2 CM1 CM2 :

CYCLE SECONDAIRE

BEPA 2^{nde} 1^{ere} Terminale CAP BEP :

Précisez la spécialité

Autre classe (préciser) :

Langues étudiées LV1 : LV2 :

Autres options :

Signature de l'élève

Signature du
représentant légal,
si l'élève est mineur

Visa et cachet de
l'établissement scolaire

Cadre réservé à l'administration

Absence de transport

Parcours d'approche

Date de saisie :

N° Client :

Arrêt :

Etablissement :

Ligne :

Transporteur :

Distance en km en trajet simple :

Si rejet, motif :

moins de 3 km

plus de 20 km

autre (préciser)

non respect de la carte scolaire

Les informations recueillies sont nécessaires pour vous délivrer, renouveler ou refaire votre carte, ainsi que pour la bonne gestion commerciale du réseau Ales'Y. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au SMTBA et à Keolis Alès. Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de Keolis alès, 389, Chemin du Viget 30100 ALES. Elle reste la propriété du réseau Ales'Y. Prenez-en soin et signalez nous en la perte ou le vol.

Conditions d'obtention de l'allocation individuelle pour le transport scolaire

- 1 Habiter dans l'une des communes du Syndicat Mixte de Transport du Bassin d'Alès.
- 2 Tout en respectant la carte scolaire, fréquenter un établissement scolaire ou une MFR, implanté dans l'une des communes du SMTBA.
- 3 Ne pas bénéficier d'un service de transport public et habiter à plus de 3 kilomètres et à moins de 20 kilomètres de mon établissement scolaire ou MFR.
- 4 Ou bénéficier d'un service de transport public et effectuer un parcours d'approche de mon domicile jusqu'à l'arrêt le plus proche supérieur à 3 km.

LISTE DES COMMUNES PAR ZONE SMTBA

ZONE 1

• Alès • Anduze • Bagard • Boisset-et-Gaujac • Cendras
• Méjannes-les-Alès • Mons • Rousson • St-Christol-les-Alès • St-Hilaire-de-Brethmas • St-Jean-du-Pin
• St-Julien-les-Rosiers • St-Martin-de-Valgalgues • St-Privat-des-Vieux • Salindres.

ZONE 2

• Allègre-les-Fumades • Aujac • Bessèges • Bonnevaux
• Boucoiran-Nozières • Bouquet • Branoux-les-Taillades • Brignon • Brouzet les Alès • Cardet • Castelnau-Valence • Chambon • Chamborigaud • Concoules • Corbès • Cruviers-Lascours • Deaux • Euzet • Gagnières • Générargues • Génolhac • La Grand Combe • Lamelouze • Lasalle • Laval-Pradel • La Vernarède • Lédignan • Le Martinet • Les Mages • Les Plans • Les Salles-du-Gardon • Lézan • Martignargues • Massanes • Massillargues-Atuech • Meyrannes • Mialet • Molières-sur-Cèze • Monteils • Navacelles • Ners • Portes • Ribaute-les-Tavernes • Robiac-Rochessadoules • St-Ambroix • St-Bonnet-de-Salendrinque • Ste-Cécile-d'Andorge • St-Césaire-de-Gauzignan • Ste-Croix-de-Caderle • St-Dézéry • St-Etienne-de-l'Olm • St-Florent-sur-Auzonnet • St-Hippolyte-de-Caton • St-Jean-de-Ceyrargues • St-Jean-de-Serres • St-Jean-de-Valériscle • St-Jean-du-Gard • St-Julien-de-Cassagnas • St-Just-et-Vacquières • St-Maurice-de-Cazeville • St-Paul-la-Coste • St-Sébastien-d'Aigrefeuille • Sénéchas • Servas • Seynes • Soustelle • Thoiras • Tornac • Vabres • Vézénobres

Pour l'examen d'une demande d'allocation individuelle de transport ou d'une carte de transport pour stage MFR, je dois :

- Remplir le formulaire
- Le faire tamponner par l'établissement scolaire, ou fournir un certificat de scolarité
- Fournir une photocopie d'un justificatif de domicile (EDF, Telecom)
- Fournir le planning scolaire
- Fournir un Relevé d'Identité Bancaire

Envoyer l'ensemble de mon dossier à KEOLIS ALÈS, 389, chemin du Viget, 30100 Alès

- Après examen de votre dossier, une notification vous sera adressée pour connaître la décision du SMTBA pour l'obtention ou non, d'une allocation individuelle de transport.
- Le versement des allocations s'effectue trimestriellement, à terme échu.

**N'HÉSITÉZ PAS
À NOUS CONTACTER**

INFO

04 66 78 63 84

www.alesy.fr